

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 6
Votants : 33

Abstentions : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

N°2019-87

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Marie-laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

**Objet : Délibération portant désignation des délégués de la Communauté de Communes Ouest
Limousin à l'EPAGE issu de la transformation du SABV. Compétence GEMAPI.**

Monsieur le Président explique que par délibérations n°2019/75, 2019/76 et 2019/77 en date du 07 novembre 2019, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, a validé toutes les opérations administratives préalables à la transformation du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) en EPAGE.

Il convient à ce jour que le Conseil Communautaire de la CCOL désigne ses délégués appelés à siéger au Comité Syndical de cet EPAGE au titre de la compétence GEMAPI. Ces délégués sont au nombre de 6 (3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants).

Dans un souci de simplicité dans l'attente des élections municipales de mars 2020, il est proposé de désigner des élus déjà en place au sein du SABV.

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation peut ne pas avoir lieu au scrutin secret, dès lors que le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de déroger à cette règle.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la désignation des délégués de la CCOL appelés à siéger au sein du Comité Syndical de l'EPAGE issu de la transformation du SABV au titre de la compétence GEMAPI, comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués suppléant
Monsieur Christian VIGNERIE	Monsieur Guy COUVIDAT
Monsieur Albert DELHOUME	Madame Angélique DELAMOTTE
Monsieur Richard SIMONNEAU	Monsieur Louis FURLAUD

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD